

Enfin pour la cinquième fois je me rends au magasin, décidé à en finir cette fois d'une manière ou d'une autre. Le commis vendeur paraît bien mortifié, mais dit qu'il s'est acquitté exactement de sa partie. Vient un commis supérieur qui veut me faire recommencer toute l'histoire.

— Mais vous m'avez déjà coûté plus que la valeur de mon chapeau, par les démarches que vous m'avez forcé de faire. Croyez-vous que ce soit chose agréable que d'avoir à se présenter ici comme un importun qu'émandeur qu'on écoute à peine ? Un homme honnête et d'honneur ne peut se plier à de telles exigences qu'avec une extrême répugnance. L'histoire ne sera pas longue ; elle peut se réduire à quelques mots. Vous m'avez vendu un chapeau, avez reçu mon argent, et gardé le chapeau, après avoir promis de l'envoyer à l'adresse que je vous ai donnée. Voulez-vous, pour en finir, me remettre mon chapeau ou me rendre mon argent ? Voilà toute la question.

— Regardez cette affiche, dit le commis, en me montrant une pancarte portant qu'on n'est pas responsable des erreurs qui peuvent survenir.

— C'est une doctrine toute américaine que celle-là. Je pourrais donc afficher sur mon chapeau que je ne suis pas responsable de mes actes, et m'en aller fouillant dans tous les goussets, et à ceux qui voudraient réclamer, je leur répondrais en leur montrant mon affiche ? Non, monsieur, votre affiche ne vaut rien. La parole d'un honnête homme est un contrat et lie celui qui l'a donnée. Si votre maison n'est pas une réunion d'escrocs où l'on fait métier de soutirer l'argent aux visiteurs, voici ce que vous devez faire : ou me remettre mon argent, ou me rendre mon chapeau. Si vous étiez à Québec, l'affaire se réglerait en peu de temps. J'appellerais le premier policier de la rue, et je lui dirais : ce monsieur m'a vendu un chapeau, il en a reçu le prix, et retient et argent et chapeau. Là dessus l'officier de paix vous empoignerait, vous traînerait à la police correc-